

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026

MARCHE ESTIVAL NOCTURNE

Tous les **mardis de Juillet et Août de 18h à 22h** (installation à partir de **15h**)
Inscription gratuite

DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER AU PLUS TARD **LE 30 AVRIL 2026** À :

Mairie de Marchiennes
Inscription Marché Estival Nocturne
1 rue Corbineau
59870 MARCHIENNES

- Merci de remplir lisiblement -

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville/Pays :
Tél. : Portable : Mail :@.....
N° SIREN : (obligatoire)
N° d'assurance :

Confirme, par la présente, ma pré-inscription au **Marché Estival Nocturne**, aux heures précitées.

DECRIRE PRECISEMENT VOS PRODUITS OU SPECIALITES RETENUS POUR CE MARCHE

.....
.....
.....

DECRIRE PRECISEMENT LES APPAREILS ELECTRIQUES ET POUR CHACUN LEUR PUISSANCE EXACTE (réponse obligatoire)

.....
.....
.....

JE RESERVE : Un espace linéaire demètres (**maximum 9 mètres par commerçant**)

Cocher les dates sur lesquelles vous souhaitez participer :

JUILLET				AOÛT			
07	14	21	28	04	11	18	25

REGLEMENT DU MARCHE :

- Dossier d'inscription à retourner avant le **30 AVRIL 2026**.
- Le nombre de places étant limité, les emplacements seront attribués par une commission suivant plusieurs critères. **Les exposants retenus seront prévenus au plus tard le 29 mai 2026.**
- Les exposants ne proposeront à la vente que les produits pour lesquels ils ont été retenus.
- La mairie se réserve l'exclusivité du contenu de la manifestation et des décisions prises dans le cadre du Marché Estival Nocturne.
- La surface de vente qui vous est attribuée doit être respectée afin de ne pas gêner la circulation dans les allées. Elle devra être rendu propre à l'issue du marché.
- Artisanat de bouche : vous devez respecter la réglementation en vigueur concernant la vente de produits frais. **Tout manquement aux règles d'hygiène pourrait entraîner l'exclusion de l'exposant.** La mairie ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout manquement.
- La mise en place de vos marchandises pourra commencer le Mardi à partir de 15 heures et terminée pour 18 heures (début du marché). **Les exposants arrivant sur le site après cette heure seront refusés.**
- **Le marché débute à 18h et se termine à 22h (heure de dernière prise de commande).**
- **L'absence non justifiée lors d'un marché entraînera le remplacement de l'exposant lors des marchés suivants et ne sera pas retenu s'il candidate pour l'année prochaine.**
- Vous êtes tenus d'assurer vos marchandises contre tout dégât qui pourrait survenir lors du marché.
- Le manquement au règlement pourra être critère d'exclusion immédiate et pour les années suivantes.
- **L'exposant qui souhaite vendre des boissons est tenu de procéder à la demande de buvette en remplissant un document de demande d'autorisation de débit temporaire (à retirer en mairie).**

« Bon pour accord », date et signature de l'exposant :